

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,
- VU** la délibération n° 18/068 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2018 fixant les conditions tarifaires de l'établissement thermal de Petrapola pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n°18/142 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du budget primitif de Petrapola pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la commission des finances et de la fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que l'excédent de fonctionnement de la régie des Bains de Petrapola d'un montant de 22 388,01 € sera affecté au financement de la section fonctionnement et inscrit en 002, résultat de fonctionnement reporté.

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la régie des bains de Petrapola pour l'exercice 2018, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (Rapport de présentation, document comptable) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-13 000,00	-13 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-13 000,00	-13 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	103 800,00	81 411,99
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 388,01
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	103 800,00	103 800,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	90 800,00	90 800,00

ADOpte pour l'exercice 2018, une autorisation de programme ouverte sur la section d'investissement s'élevant à 258 000€ affectée comme suit :

- Travaux Rez-de-chaussée : 150 000 €
- Eau thermale : 58 000 €
- Travaux petite cure : 13 000 €
- Etude énergétique : 16 000 €
- AMO architecte : 15 000 €
- AMO thermalisme : 6 000 €

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI